> Création | Votre projet avec COVETO



Vous souhaitez créer votre clinique, agrandir votre structure,
Coveto vous accompagne tout au long de votre réflexion :

- Votre délégué régional vous proposera très rapidement un entretien personnalisé,
- Vous pourrez profiter d'un conseil et de solutions spécialisées pour vos investissements en matériel,
- Vous accéderez à des conditions commerciales d'installation attractives,
- Vous serez invité à faire vos choix parmi nos nombreux outils de commande, pour être certain d'utiliser ceux qui sont les mieux adaptés à votre choix d'activité,
- Vous aurez la possibilité de visiter nos locaux et de découvrir tous les détails de votre relation avec votre centrale d'achat,
- Nous vous proposerons l'appui de l'ensemble de nos équipes (aménagement, choix de matériel, communication…) et de notre réseau de conseillers techniques : choix juridiques et fiscaux, projet stratégique, agencement, logiciel, installation informatique, accueil téléphonique, hygiène et sécurité, etc.

Devenir adhérent(e) de votre coopérative COVETO, c'est bénéficier dès le premier jour, d'une relation privilégiée et personnalisée.

Vous avez un projet ? Contactez le délégué COVETO de votre région !

Cet article est accessible par cette URL : http://www.coveto.fr/article-creation-clinique-veterinaire-38-5.html